

PLAN OSEZ L'EXPORT / V.I.E POUR TOUS FORMULAIRE DE DEMANDE

à renvoyer à Business France pour validation : viépour tous@businessfrance.fr

N° DE DOSSIER :

(À REMPLIR PAR BUSINESS FRANCE)

RAISON SOCIALE : **N° DE SIRET :**
ADRESSE - VOIE N° : **VILLE :** **CP :** **RÉGION :**
REPRESENTÉ PAR, NOM : **PRÉNOM :**
FONCTION :
TÉL. : **EMAIL :**
SECTEUR D'ACTIVITÉ : **CODE NAF :**

SOLLICITE UNE AIDE PUBLIQUE NATIONALE « V.I.E POUR TOUS » DE 4 500 EUROS DANS LE CADRE DU PLAN OSEZ L'EXPORT 2023-2026

Cette demande concerne une nouvelle mission V.I.E, au titre de :

- Recrutement d'un jeune talent titulaire d'un diplôme allant jusqu'à Bac+3
 Recrutement d'un jeune talent résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Adresse de résidence actuelle de votre candidat :

ADRESSE - VOIE N° : **VILLE :** **CP :** **RÉGION :**

Dans le cas où le candidat recruté répond aux deux critères, le montant de l'aide reste identique.

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide « V.I.E pour tous » ?

- Oui
 Non

En signant le présent document, j'atteste et m'engage à :

- ✓ la véracité des informations renseignées ;
- ✓ remplir la condition suivante : l'entreprise que je représente répond à la définition d'une PME ou ETI (au sens de l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, au lien: economie.gouv.fr/cedef/definition-petites-et-moyennes-entreprises).

Plus largement :

- l'entreprise doit être agréée au dispositif V.I.E ;
- l'entreprise que je représente ne fait pas l'objet d'une procédure collective ;
- l'entreprise que je représente est à jour, le cas échéant, du règlement de ses engagements vis-à-vis de Business France ;
- l'entreprise que je représente n'exerce pas uniquement une activité de négoce - sauf s'il s'agit de produits agroalimentaires ;
- pour la catégorie « Recrutement d'un jeune talent résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) », l'entreprise s'engage à vérifier, au préalable à sa demande, les conditions requises sur le site officiel sig.ville.gouv.fr ;
- tous types d'entreprises, selon leur n°SIREN, peuvent uniquement formuler la demande d'aide pour 3 missions V.I.E maximum par année civile* ;
- les demandes de subvention devront être formulées avant le commencement effectif de la mission V.I.E ou au cours du premier mois effectif de sa mission, faute de quoi la demande sera jugée irrecevable ;
- l'aide V.I.E pour tous est cumulable avec les aides régionales applicables dans le cadre du dispositif V.I.E, dans la limite des 100% du coût annuel d'un V.I.E ;
- dans le cadre du V.I.E à temps et coût partagés, une seule aide V.I.E pour tous pourra être octroyé à l'entité contractante pour une mission V.I.E mutualisée entre plusieurs bénéficiaires ;
- le plafond d'aides publiques sur 3 exercices fiscaux du régime d'exemption dit de minimis n'est pas atteint par mon entreprise.

**dans la limite de l'enveloppe disponible de l'aide V.I.E pour tous*

Business France se réserve le droit de procéder à des vérifications approfondies. En cas de fausse déclaration ou de manquement, l'entreprise bénéficiaire s'expose à des sanctions, dont la restitution de l'aide versée et l'impossibilité de solliciter toute autre aide V.I.E pour tous.

Je suis informé(e) du fait :

- ✓ qu'en sollicitant l'aide V.I.E pour tous, les informations renseignées dans le présent formulaire pourront être utilisées pour la conduite et l'évaluation de la procédure par Business France et ses ministères de tutelle ;
- ✓ que Business France valide les demandes d'aides en fonction de la règle « premier arrivé, premier servi » (à date de réception de ce formulaire par Business France) ;
- ✓ que l'aide versée par Business France dans ce cadre est nette de taxe et que mon entreprise demeure seule responsable du traitement comptable réservé à l'aide reçue et de l'éventuel impact fiscal de celui-ci ;
- ✓ qu'en cas de non-respect par l'entreprise bénéficiaire d'une des conditions d'éligibilité fixées pour l'aide V.I.E pour tous et, notamment, en cas d'interruption anticipée de la mission avant la fin de la période de 12 mois, lorsque les circonstances de l'interruption lui sont, en tout ou partie, imputables (à l'exception des cas de forces majeures, arrêt maladie), Business France se réserve la possibilité de ne pas procéder au versement de l'aide.

SIGNATURE DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE

DATE

Envoyer le formulaire complété à viapourtous@businessfrance.fr

(Cette adresse gère uniquement les demandes relatives aux dossiers d'éligibilité et versement de l'aide V.I.E pour tous)

JOINDRE À CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ une copie du contrat V.I.E signé ;
- ✓ un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois ;
- ✓ un RIB de l'entreprise ;
- ✓ attestation sur l'honneur sur l'éligibilité du candidat recruté ;
- ✓ la déclaration d'aide de minimis.

NB : Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à la prestation V.I.E dans le cadre de leur politique de soutien à l'export. Renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site teamfrance-export.fr de votre région.

PLAN OSEZ L'EXPORT / V.I.E POUR TOUS ATTESTATION SUR L'HONNEUR

à joindre au dossier de demande

Je soussigné(e), Monsieur/Madame

fonction

représentant légal de la la société

dont le siège social est sis

atteste sur l'honneur que la personne sélectionnée pour effectuer une mission V.I.E au sein de mon entreprise, remplit l'un des deux critères d'éligibilité à l'aide « V.I.E pour tous » :

- Jeune talent diplômé jusqu'à Bac+3
- Jeune talent résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise